

1. Intitulé du certificat (NL)

Ervaringsbewijs: torenkraanbestuurder (m/v)

dans la langue d'origine

2. Traduction de l'intitulé du certificat

Certificate of professional competence: tower crane operator (m/f) (EN)

Titre de compétence professionnelle: conducteur de grue à tour (h/f) (FR)

Cette traduction est dépourvue de toute valeur légale.

3. Description des compétences acquises

La norme a été développée et approuvée par les partenaires sociaux sectoriels.

Le titulaire du titre de compétence professionnelle sait :

contrôler les problèmes de sécurité de la grue avant le travail :

- contrôler le fonctionnement des commandes de hauteur et de profondeur maximales ;
- contrôler le fonctionnement des commandes de fin de course du chariot ;
- contrôler les éventuelles fuites d'huile des réducteurs ;
- mettre un terme à la mise en girouette ;
- vérifier l'état du ballast ;
- vérifier le câble sur le tambour de levage.

apprécier l'utilisation des accessoires de levage :

- contrôler l'état des accessoires de levage avant de pénétrer à l'intérieur de la grue ;
- sélectionner uniquement les accessoires de levage utilisables avant de pénétrer à l'intérieur de la grue ;
- estimer le poids de la charge en se basant sur les notions de circonférence, surface, densité et masse ;
- procéder uniquement au levage quand les accessoires de levage sont conformes à la forme et au poids de la charge ;
- lever la charge uniquement en cas d'élingage correct ;
- déplacer les accessoires de levage non lestés sans mouvement de balancier.

réaliser des tâches de levage :

- positionner le crochet de levage verticalement au-dessus du point d'élingage ;
- amener les accessoires de levage sous tension en utilisant le plus petit rapport de vitesse ;
- lever la charge verticalement jusqu'à la hauteur indiquée par le chef de manœuvre en cas de travail à l'aveugle ;
- tenir compte de la circonférence du projet en cas de déplacement à l'aveugle ;
- déplacer la charge en combinant au moins deux mouvements avec deux vitesses ;
- limiter les mouvements de balancier de la charge durant la portée ;
- positionner la charge selon les indications du chef de manœuvre ;
- déposer la charge en utilisant le plus petit rapport de vitesse.

Le titulaire du titre de compétence professionnelle sait :

- lire un graphique de portée de charge.

Note explicative

Ce document vise à compléter l'information figurant sur le certificat/titre/diplôme. Le supplément au certificat n'a aucune valeur légale. Le format adopté est conforme à la Résolution 93/C 49/01 du Conseil du 3 décembre 1992 concernant la transparence des qualifications, à la Résolution 96/C 224/04 du Conseil du 15 juillet 1996 sur la transparence des certificats de formation professionnelle, ainsi qu'à la Recommandation 2001/613/CE du Parlement européen et du Conseil du 10 juillet 2001 relative à la mobilité dans la Communauté des étudiants, des personnes en formation, des volontaires, des enseignants et des formateurs.

Pour plus d'information, visitez le site <http://europass.cedefop.europa.eu>

© Communautés européennes 2002

stationner la grue :

- laisser le crochet de levage libre ;
- positionner le crochet de levage à environ un mètre sous le niveau de hauteur maximale ;
- positionner le chariot sous le moteur du chariot ;
- placer la grue à un endroit fixe ;
- actionner la mise en girouette ;
- couper la tension électrique de la grue.

travailler en sécurité :

- utiliser le frein de stationnement de rotation lorsque la flèche est à l'arrêt ;
- porter un casque et des chaussures de sécurité sur le chantier ;
- tenir compte de la présence de personnes et d'obstacles ;
- laisser les dispositifs de sécurité dans leur position de départ.

Le titulaire du titre de compétence professionnelle sait :

- à quel endroit les commandes de sécurité se trouvent et à quoi elles servent ;
- qu'après chaque montage et tous les trois mois, l'état général des commandes de sécurité de la grue doit obligatoirement être vérifié par un service externe d'inspection technique et que le dernier rapport d'inspection doit être conservé ;
- qu'il doit signaler les problèmes de sécurité au responsable ;
- que si la grue à tour est mobile, il doit ôter les serrages des roues et il doit inspecter la zone de roulement en vue de détecter les obstacles éventuels (par exemple du matériel de construction) et qu'il doit remettre les serrages des roues après le stationnement ;
- qu'une charge qui présente une grande prise au vent doit être maintenue par une ou plusieurs cordes ;
- quel est le mode de fonctionnement et l'utilité de la fermeture du crochet de levage ;
- quelle est l'influence de la vitesse du vent sur le déplacement de la charge.

communiquer :

- respecter les signaux conformément à la législation ;
- communiquer par radio de manière claire et univoque avec le chef de manœuvre ;
- donner la priorité aux signaux avant tout autre moyen de communication ;
- exiger de disposer d'une fréquence radio unique en cas de travail à l'aveugle ;
- émettre un signal sonore en cas de danger ou de mauvais élingage.

Le titulaire du titre de compétence professionnelle sait :

- interpréter les signaux conformément à la législation.

4. Secteurs d'activité et/ou types d'emplois accessibles pour le détenteur du certificat

Le détenteur du titre de compétence professionnelle sait travailler comme conducteur de grue à tour dans le secteur de la construction.

5. Base officielle du certificat

Nom et statut de l'organisme certificateur <i>Centre de test reconnu par les autorités flamandes</i>	Nom et statut juridique de l'autorité régionale responsable de l'accréditation/de la reconnaissance du certificat Ministère flamand de l'Emploi et de l'Economie Sociale <i>Boulevard Roi Albert II 35 boîte 21 1030 Bruxelles</i>
Niveau (national ou international) du certificat <i>Niveau Flamand</i> <i>VAE (Validation des Acquis de l'Expérience)</i>	Système de notation / conditions d'octroi <i>Toutes les compétences telles que décrites sous le point 3 doivent être prouvées.</i>
Règlements internationaux	
Base légale <ul style="list-style-type: none">• <i>Arrêté du Gouvernement flamand du 23 septembre 2005 portant exécution du décret du 30 avril 2004 concernant l'acquisition d'un titre de compétence professionnelle.</i>• <i>Arrêté ministériel du 15 février 2006 pour déterminer la norme pour le titre de conducteur de grue à tour.</i>	

6. Modes d'accès à la certification officiellement reconnus

Description du parcours suivi	Part du volume total de l'enseignement / formation (%)	Durée (heures/semaines/mois/années)
Validation des Acquis de l'Expériences	100	Max. 7 heures
Durée totale de l'évaluation menant au certificat		Max. 7 heures

Information complémentaire :

L'évaluation a été développée selon la norme de conducteur de grue à tour, telle qu'établie et approuvée par les représentants des salariés et des représentants des employeurs du secteur de la construction. L'évaluation consiste de l'évaluation facultative d'un portfolio et de l'évaluation proprement dite par 2 évaluateurs selon la norme de conducteur de grue à tour.

Pour plus d'informations :

www.ervaringsbewijs.be

Répertoire flamand des suppléments au certificat Europass :

Vous pouvez télécharger les suppléments au certificat Europass dans différentes langues et trouver aussi une description des systèmes nationaux et régionaux pour les qualifications sur :

www.europass-vlaanderen.be/cs